



Saint-Denis, le 09 septembre 2019

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs :

- . le préfet de la Réunion
- . l'I.A. - D.A.A.S.E.N
- . le chef de la D.A.E.T.
- . la cheffe de la D.A.F.C.O.
- . la cheffe de la D.A.R.E.I.C.
- . le chef du S.A.I.O.
- . le président de l'université de la Réunion (SCAOIP)
- . le directeur ou la directrice de l'I.N.S.P.E
- . le doyen des IA./I.P.R.
- . la doyenne des I.E.N. du 2nd degré
- . le directeur du CROUS.
- . le directeur de CANOPE
- . la déléguée régionale du C.N.E.D.
- . le délégué régional de l'O.N.I.S.E.P.
- . les directrices & directeurs de C.I.O.
- . les proviseurs de lycées publics et privés
- . les principaux de collèges publics et privés
- . les directrices & directeurs d'écoles primaires publiques et privées (maternelles et élémentaires)
- . les responsables de divisions du rectorat
- . le directeur du centre information jeunes Réunion



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des examens
et concours

2019-2020

Affaire suivie par
Philippe KISCHENAMA

Téléphone

02 62 48 12 69

Fax

02 62 48 13 66

Courriel

philippe.kischenama@ac-
reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet

www.ac-reunion.fr

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT – SESSION 2020

***Concours enseignants du 1^{er} degré, 2nd degré, CPE et PsyEN
Concours nationaux de recrutement de personnels d'encadrement, de personnels
administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques.***

Note de service n°2019-095 du 05-07-2019 – BO n°28 du 11-07-2019

Bordereau de transmission

Désignation	Nombre	Observation
<i>Session 2020 :</i> <i>– Des concours statutaires et recrutement de personnels enseignants du 1^{er} degré et du 2nd degré, de conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale ;</i> <i>– Des concours nationaux de recrutement de personnels d'encadrement, de personnels administratifs, sociaux, de santé, et des bibliothèques ;</i> <i>– Des examens professionnels nationaux et déconcentrés ;</i> <i>– Des examens professionnels réservés des personnels des bibliothèques.</i>	1	<i>Transmis pour attribution et pour suite à donner. (information par voie d'affichage obligatoirement) INSCRIPTION ET VALIDATION D'INSCRIPTION PAR INTERNET</i>



COMMUNIQUE – SESSION 2020

2/2

CONCOURS ET RECRUTEMENT NATIONAUX DE PERSONNELS ENSEIGNANTS DES PREMIER ET SECOND DEGRÉ, DE CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION, DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS, DE BIBLIOTHÈQUES ET EXAMENS PROFESSIONNELS NATIONAUX ET DÉCONCENTRÉS.

CONCOURS NATIONAUX DE PERSONNELS D'ENCADREMENT, SOCIAUX ET DE SANTÉ.

Inscriptions :

Du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 heures (heure de Paris), au jeudi 10 octobre 2019, 17 heures (heure de Paris).

L'inscription se fait par Internet et s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation aux adresses suivantes :

Les candidats accèdent au service d'inscription aux adresses suivantes selon le type de concours choisi :

- pour les concours de recrutement de professeurs des écoles et les personnels de l'enseignement du second degré : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>
- pour les concours de conseillers principaux d'éducation : www.education.gouv.fr/concoursCPE
- pour les concours de psychologues de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr/concoursPsyEN
- pour les concours de personnels d'encadrement : <http://www.education.gouv.fr/siac4>
- pour les concours et les examens professionnels de personnels administratifs, sociaux, de santé : <http://www.education.gouv.fr/siac3>
- pour les concours et examens professionnels de personnels des bibliothèques : <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/bib>

Une adresse électronique valide et personnelle est obligatoire pour s'inscrire.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. **Aucune inscription ou modification d'inscription ne sera admise en dehors de la période d'inscription, y compris l'adresse postale du candidat.**

IMPORTANT : conserver impérativement votre numéro d'inscription pendant toute la durée de la session.

NOUVEAUTE session 2020 : Les concours interne et externe de bibliothèque assistant spécialisé classe supérieure et l'examen professionnel d'attaché principal sont gérés dans l'application Cyclades :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Modalités et dates d'inscription, conditions requises pour concourir, organisation des épreuves, consultez le site du Ministère de l'Éducation <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33707/accueil.html>

Le nombre de postes offerts à ces concours sera publié ultérieurement sur les sites du ministère de l'éducation nationale et du rectorat de l'académie de La Réunion.